

Fiche de données de sécuritéselon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

**1 Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : Sockelgips weiss
Numéro d'article : 9002534
- . Numéro d'article : 59613
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Emploi de la substance / de la préparation**
Plâtre de modelage dentaire
Matériel aide pour la production de prothèses dentaires
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- . **Producteur/fournisseur :**

Henry Schein Inc	UK +44 (0) 1634878750
135 Duryea Road	Fax +44 (0) 1634 878751
Melville, NY 11747 USA	
	Chemtrec US (800) 424-9300
Authorized representative:	International: 001 703-527-3887
Henry Schein UK Holdings Ltd	email: cbdeurope@henryschein.de
Medcare House, Centurion Close	
Gillingham Business Park	

2 Identification des dangers

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- . **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant
- . **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Néant
- . **Systeme de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- . 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- . **Marquage selon les directives CEE:**
Ce produit n'est pas réglementé en accord avec la Directive Européenne 67/548/CEE, ses adaptations et ses annexes.
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques
- . 2.3 **Autres dangers**
- . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- . 3.2 **Caractérisation chimique: Mélanges**
- . **Description :** Mélange de gypse

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013

Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 1)

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 10034-76-1	Sulfate de calcium, semihydraté	50 - 100%
EINECS: 231-900-3	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 471-34-1	carbonate de calcium	2,5- <10%
EINECS: 207-439-9	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

. SVHC Non

. Indications complémentaires : Pas d'autres informations importantes disponibles.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

. Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

après inhalation :

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment (ca. 500 ml)

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO2, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Anhydride sulfurique (SO3)

5.3 Conseils aux pompiers

. Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière

Porter un vêtement personnel de protection

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

(suite page 3)

Fiche de données de sécuritéselon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 2)

- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.

7 Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation
Eviter la formation de poussière.
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration
- . **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas combustible
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage :**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- . **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir section 7.

8.1 Paramètres de contrôle

- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

10034-76-1 Sulfate de calcium, semihydratéVME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
se référer à CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium**471-34-1 carbonate de calcium**VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

- | No CAS | Désignation du produit | % | Type | Valeur | Unité |
|--------|---|---|------------------------|--------|-------|
| | Limite d'exposition aux poussières mesurée en milieu fermé: | | TRGS 900 allemand 2009 | 3 | mg/m3 |

- . **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

- . **Equipement de protection individuel :**

- . **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

- . **Protection respiratoire :**

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre P1.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 3)

- . Protection des mains : Non nécessaire.
- . Matériau des gants non applicable
- . Temps de pénétration du matériau des gants non applicable
- . Protection des yeux : Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166)
- . Protection du corps : Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme :	solide
Couleur :	blanc
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	non applicable
valeur du pH (10 g/l) à 20 °C:	5 - 7 (Suspension)

Modification d'état

Point de fusion :	> 1400 °C
Point d'ébullition :	non déterminé

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : non applicable

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : non déterminé

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosivité :

inférieure :	non applicable
supérieure :	non applicable

Propriétés comburantes néant

Pression de vapeur : non applicable

Densité à 20 °C: 2,6 g/cm³

Densité en vrac à 20 °C: 1100 - 1200 kg/m³

Vitesse d'évaporation. non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 2 g/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau)
: ca. -2 log POW

Viscosité :

dynamique :	non applicable
cinématique :	non applicable

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécuritéselon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 4)

- . 10.2 Stabilité chimique
- . Décomposition thermique / conditions à éviter :
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- . 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 10.5 Matières incompatibles: néant
- . 10.6 Produits de décomposition dangereux:
Anhydre sulfurique (S03)
Temp. > 1000 °C

11 Informations toxicologiques

- . 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- . Toxicité aiguë :
- . Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
Produit	DL50: oral	> 2000 mg/kg	rat

- . Effet primaire d'irritation :
de la peau : Pas d'effet d'irritation.
des yeux : légèrement irritant
- . Indications toxicologiques complémentaires :
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
- . Sensibilisation Aucun effet de sensibilisation connu.
- . Toxicité par administration répétée
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
Due to the ingredients there is no suspicion of a mutagenic effect.
Due to the ingredients there is no suspicion of a carcinogenic effect.
Due to the ingredients there is no suspicion of a toxic effect on reproduction.
Due to the ingredients there is no suspicion of a teratogenic effect.

12 Informations écologiques

- . 12.1 Toxicité
- . Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . 12.2 Persistance et dégradabilité
Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
- . Autres indications :
Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes est peu probable.
- . 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Effets écotoxiques :
- . Autres indications :
Pas de AOX
Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.

(suite page 6)

Fiche de données de sécuritéselon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 5)

- . Autres indications écologiques :
- . Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :
néant
- . 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- . PBT: Non applicable.
- . vPvB: Non applicable.
- . 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- . 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- . **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
- . **Catalogue européen des déchets**
06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13
- . **Emballages non nettoyés :**
- . **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- . **Produit de nettoyage recommandé :**
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- . 14.1 No UN
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- . ADR, IMDG, IATA
- . Classe néant
- . 14.4 Groupe d'emballage
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport :
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

(suite page 7)

Fiche de données de sécuritéselon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et
453/2010/CE

Date d'impression : 10.09.2013 Numéro de version 2

Révision: 10.09.2013

Désignation commerciale : Base plaster white synthetic
Numéro d'article : 9002534

(suite de la page 6)

. "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Prescriptions nationales :
- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
La valeur limite relative à la concentration en poussières en milieu fermé de 3 mg/m3 doit être respectée (allemand TRGS 900, 2013).
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Service établissant la fiche technique :**
Département Sécurité et Réglementation Produits
- . **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent